

## **Commune de Rambrouch**

# **Séance du conseil communal du 16 septembre 2021**

### **Ordre du jour :**

- 1.) Délibération concernant la désignation du lieu de réunion du conseil communal.
- 2.) Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
- 3.) Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire à l'article 4/831/221311/13018 « Remise en état du centre culturel de FOLSCHETTE » du budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours.
- 4.) Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2021 (modifications budgétaires 1/2021).
- 5.) Délibération portant fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2022.
- 6.) Délibération portant fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2022.
- 7.) Délibération se rapportant à l'approbation du contrat « Pacte Climat 2.0 ».
- 8.) Délibération se rapportant à l'approbation de l'accord de collaboration pour la fourniture des repas sur roues.
- 9.) Délibération se rapportant à l'approbation de la convention conclue avec « Youth & Work » s.à.r.l.-SIS.
- 10.) Délibération relative à l'avis à émettre en relation avec le projet du 2<sup>ème</sup> plan de gestion des risques d'inondation.
- 11.) Délibération portant approbation d'actes notariés.
- 12.) Délibération portant approbation d'un bail de location se rapportant à un immeuble communal situé à Rambrouch.
- 13.) Délibération se rapportant au reclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal d'une parcelle sise à Wolwelage, rue de l'Église.

- 14.) Révision du tableau de préséance des membres du conseil communal.
- 15.) Délibération au sujet de la désignation du représentant suppléant de la commune de Rambrouch auprès de la commission régionale « Uewersauer Stauséi ».
- 16.) Délibération au sujet de l'allocation de plusieurs subsides extraordinaires.
- 17.) Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements temporaires de circulation d'urgence.
- 18.) Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.
- 19.) Délibération portant approbation de déclarations de recettes.
- 20.) SÉANCE A HUIS CLOS : Démission d'une employée communale.

### **Participent à la séance :**

Le collège des bourgmestre et échevins : Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Conseil communal : Michelle Ensich (DP), Sascha Hengen (LSAP), Fränk Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP), Patrick Schuller (LSAP).

Pour le secrétaire communal excusé : Conny Wantz

### **Absente et excusée :**

La conseillère Sonja Kettmann (CSV) ne peut pas participer à cette séance pour des raisons professionnelles.

## **1 Délibération concernant la désignation du lieu de réunion du conseil communal.**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal pour cette première séance après les vacances d'été. La séance se déroule pour la première fois depuis la pandémie de Covid-19 à nouveau dans la salle des séances de la mairie à Rambrouch et ceci sous le régime de Covid-Check. Le collège échevinal propose de continuer de la même manière.

Cette proposition est approuvée unanimement.

## **2 Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.**

Deux parcelles avec les numéros cadastraux 928/3423 et 948/3071 à Rambrouch seront morcelées afin de créer de nouveaux lotissements. Le bourgmestre décrit la situation des deux parcelles.

Le morcellement des deux parcelles est approuvé unanimement.

## **3 Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire à l'article 4/831/221311/13018 « Remise en état du centre culturel de FOLSCHETTE » du budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours.**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique que la commune est en train de rénover les douches du centre culturel de Folschette. Initialement 250.000 € étaient prévus au budget pour exécuter ces travaux, mais pour l'instant les frais s'élèvent déjà à environ 260.000 € à payer. Puisque le budget dispose actuellement tout juste de 224.000 €, il reste un découvert de 35.000 €. Le collège échevinal demande pour cette raison un crédit supplémentaire de 50.000 € pour couvrir les frais et créer une réserve pour des dépenses imprévues. Le bourgmestre explique que ce montant pourrait être déduit de l'article 4/494/221312/12008 concernant la rénovation du camping de Holtz, puisque ces travaux ne peuvent certainement pas être exécutés cette année. Les autorisations pour le camping sont maintenant parvenues et le projet modifié pourrait être présenté lors de l'une des prochaines séances.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) veut savoir pourquoi deux points sur le tableau présenté au conseil à ce sujet, soit la façade et la ventilation, sont marqués d'un point d'interrogation. Le bourgmestre explique que la façade ne sera pas réalisée cette année et que la ventilation sera exécutée d'une manière moins onéreuse que prévu initialement. À une question du conseiller Patrick Schuller (LSAP), Antoine Rodesch indique qu'actuellement aucune offre concernant la ventilation n'est arrivée. C'est pourquoi le montant exact du découvert ne peut pas être chiffré.

Le crédit supplémentaire est approuvé unanimement.

## **4 Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2021 (modifications budgétaires 1/2021).**

Le bourgmestre explique qu'une partie des dépenses ordinaires sont plus élevées que prévu au budget, entre autres à cause de la pandémie de Covid-19. C'est la raison pour laquelle on a recours à des crédits supplémentaires.

Les crédits supplémentaires pour le budget des dépenses ordinaires est approuvé unanimement.

## **5 Délibération portant fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2022.**

Le collège échevinal propose de laisser inchangé le taux de l'impôt foncier pendant l'exercice 2022 à 400 %.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) déplore que la commune de Rambrouch n'a toujours qu'une seule classe B pour toutes les parcelles privées et non pas six classes différentes comme dans la plupart des autres communes. Pour cette raison, le parti LSAP vote encore contre cette proposition. Le bourgmestre déclare que le collège échevinal maintient sa proposition.

Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) remarque que la proposition du collège échevinal ne se trouve pas parmi les documents de la séance. Le bourgmestre promet que ce sera le cas à l'avenir.

La proposition du taux de l'impôt foncier pour 2022 est adoptée, avec trois voix contre.

## **6 Délibération portant fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2022.**

Le collège échevinal propose de laisser le taux de l'impôt commercial inchangé à 280 %.

La proposition du taux de l'impôt commercial est approuvée unanimement.

## **7 Délibération se rapportant à l'approbation du contrat « Pacte Climat 2.0 ».**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) déclare que la commune veut s'engager après l'expiration du premier pacte climat à poursuivre avec un nouveau pacte climat 2.0. Une première entrevue avec les responsables a déjà eu lieu et les mesures dans le cadre du nouveau plan évoluent dans la continuité. Les deux projets majeurs sont le parc éolien et le nouveau chauffage près de l'école de Koetschette. À part cela, une série de mesures moins importantes sont prévues. Le « team climat » sera organisé autrement à l'avenir, puisque les expériences avec l'ancien système n'ont pas été toujours satisfaisantes. On voudrait plutôt essayer de réaliser des colloques avec un plus grand nombre de personnes.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) demande si le « team climat » est maintenu. L'échevine Myriam Binck (CSV) confirme qu'il y aura toujours des « teams climat », mais que l'État a l'intention de réorganiser leur travail. On a constaté que des réunions mensuelles des équipes mènent à des frustrations, puisque les mesures ne peuvent pas être réalisées à cette cadence.

La conseillère Myriam Picard demande pourquoi le contrat nomme un conseiller climat interne et si la commune engagera une personne pour cette charge. Le collègue échevinal répond que la commune collaborera aussi dorénavant avec le conseiller climatique du canton de Redange, Stéphane Devillet. On n'a pas l'intention d'engager quelqu'un.

Le contrat du « Pacte Climat 2.0 » est approuvé unanimement.

## **8 Délibération se rapportant à l'approbation de l'accord de collaboration pour la fourniture des repas sur roues.**

Le conseil communal doit approuver le contrat avec la Croix Rouge concernant la livraison des « Repas sur Roues ». Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) signale que les frais pour ce service augmentent continuellement et qu'il n'est pas utilisé par beaucoup de citoyens de la commune. On ne peut cependant pas se passer de ce service puisque les gens qui en profitent en ont vraiment besoin. La commune de Redange a opté pour une autre solution et se procure les repas auprès d'un fournisseur privé de la commune. Mais ce n'est pas une alternative pour Rambrouch. Si, un jour, on disposait d'une maison de retraite, d'autres possibilités s'offriraient. Mais pour l'instant, la commune ne voit pas d'autre solution que d'offrir ce service.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) rappelle que le prix d'un menu coûte 15 € au client et que la commune contribue pour 10 € supplémentaires. Elle estime que l'on compense de cette manière le déficit accumulé depuis des années par ce service. Sur la base des budgets des années passées, elle a constaté que cette somme variait entre 2 et 8 € et serait donc, avec 10 €, plus importante actuellement. Elle veut savoir d'où vient cette hausse ces dernières années. Le bourgmestre indique ne pas avoir de réponse puisque la dernière réunion prévue avec les responsables de la Croix Rouge a été annulée.

L'échevin Mike Bolmer (CSV) remarque que, pendant cette période, la commune de Mamer, un client important, s'est retirée de sorte que les frais ont probablement été répartis sur les autres clients. La conseillère Myriam Picard déplore que le collègue échevinal n'ait toujours pas demandé la raison de ce déficit. Le bourgmestre Antoine Rodesch signale que, dans le temps, des retraités ont fait office de chauffeurs, ce qui n'est plus le cas actuellement. Cela a contribué au fait que le service ne couvre plus les coûts.

La conseillère Myriam Picard veut savoir si le collège échevinal s'est renseigné auprès d'autres fournisseurs pour permettre aux conseillers de voir si les prix de la Croix Rouge sont réalistes. Selon le bourgmestre, ce n'est pas le cas. Myriam Picard déplore qu'il en soit ainsi. Les membres du conseil communal n'ont donc aucune possibilité d'une comparaison transparente.

Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) exige que le collège échevinal se procure ces informations pour la prochaine séance. Il est intolérable que la commune cofinance un déficit sans savoir d'où il provient. Le conseiller demande également si la commune a cherché à trouver un fournisseur dans la commune.

L'échevine Myriam Binck (CSV) confirme que le collège échevinal a bien cherché un fournisseur dans la commune. Le problème est cependant que certaines personnes ont besoin d'un régime alimentaire spécial ou doivent avoir leur injection d'insuline avec la livraison des repas. Des restaurateurs ne peuvent pas fournir ces services.

La conseillère Myriam Picard remarque que Servior offre également ces services. Et l'offre de ce fournisseur est plus transparente que celle de la Croix Rouge.

Le conseiller Sascha Hengen veut savoir combien de personnes profitent actuellement de ce service. D'après le collège échevinal, sept personnes reçoivent actuellement un « Repas sur Roues » :

Le conseiller Patrick Schuller (LSAP) se demande si les repas ne peuvent pas être préparés dans la cantine de l'école et livrés par la commune. Il est d'avis que le collège échevinal devrait réfléchir à une telle solution. L'échevine Myriam Binck explique que, lors de la construction d'une nouvelle école, le collège échevinal voudrait une cantine dans laquelle pourraient également manger des personnes de l'extérieur. Mais, pour l'instant, c'est impossible. Lors de la préparation et de la livraison, les problèmes des régimes alimentaires et des soins paramédicaux persisteraient. Patrick Schuller signale que la cantine scolaire offre déjà des régimes alimentaires spéciaux et que les enfants diabétiques reçoivent aussi leur insuline.

Le bourgmestre Antoine Rodesch retient qu'on ne dispose pas d'alternative pour cette année. Mais le collège échevinal va se renseigner au sujet des conditions offertes par Servior pour l'année prochaine.

L'accord de collaboration est approuvé avec 7 voix contre 3 voix.

## **9 Délibération se rapportant à l'approbation de la convention conclue avec « Youth & Work » s.à.r.l.-SIS.**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique que « Youth & Work » est une association soutenant des jeunes en situation précaire. Elle les aide à trouver un poste de travail ou un apprentissage. Il estime qu'il s'agit d'une charge importante qui devrait avoir le soutien de la commune.

La convention avec « Youth & Work » est adoptée unanimement.

## **10 Délibération relative à l'avis à émettre en relation avec le projet du 2<sup>ème</sup> plan de gestion des risques d'inondation.**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) note que le conseil communal est invité à émettre son avis sur le 2<sup>ème</sup> plan des gestions des risques d'inondation » du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Comme le moulin de Bigonville est l'unique site de la commune présentant un réel risque d'inondation, le collège échevinal propose de ne faire aucune observation supplémentaire au ministère.

Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) remarque encore que le conseil communal ne dispose pas de la proposition écrite du collège échevinal. Il demande qu'à l'avenir tous les documents soient disponibles avant la séance.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) demande si la commune dispose de sacs de sable. Le bourgmestre avoue ne pas le savoir, mais la commune pourrait certainement s'en procurer au cas de besoin auprès du CGDIS à Lintgen. Le collège échevinal promet, après une discussion sur la logistique, de se procurer au moins une réserve d'une ou deux palettes de sacs de sable pour les avoir en stock en cas de besoin.

L'avis est approuvé unanimement.

## **11 Délibération portant approbation d'actes notariés.**

Le conseil doit délibérer concernant deux actes notariaux sur la vente et la cession gratuite de deux petites parcelles à Wolwelange et à Bilsdorf.

Les deux actes sont approuvés unanimement.

## **12 Délibération portant approbation d'un bail de location se rapportant à un immeuble communal situé à Rambrouch.**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) rappelle que la commune veut installer des professions paramédicales dans l'ancien bâtiment de la police après la fermeture du commissariat. Après un appel dans le journal, quelques personnes intéressées se sont manifestées. D'après Antoine Rodesch, l'idée est d'installer trois à quatre personnes. Le loyer pour un grand local serait de 700 € pour un grand local et de 350 € pour un petit local. Le conseil communal doit décider du contrat de bail avec l'orthophoniste Christine Thoma qui loue un grand local.

L'échevine Myriam Binck souligne qu'on n'a explicitement pas voulu créer une offre complémentaire aux médecins qui se sont installés dans la commune. La liste des professions paramédicales a été établie en étroite collaboration avec les médecins. Elle remarque aussi qu'il n'est pas facile d'attirer ces professions dans une zone rurale. On doit donc observer l'évolution.

La conseillère Myriam Picard veut savoir pourquoi le contrat de bail prévoit que le locataire a la charge des frais de téléphone et d'Internet. Ce ne serait pas le cas pour les médecins du centre médical. Le collègue échevinal explique que les médecins ont leur propre fournisseur et un central téléphonique.

Le contrat de bail est approuvé par tous les conseillers.

### **13 Délibération se rapportant au reclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal d'une parcelle sise à Wolwelange, rue de l'Église.**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique qu'une parcelle à Wolwelange, dans la rue de l'Église, doit être reclassée du domaine public communal dans le domaine privé communal puisqu'elle est cédée.

Le reclassement est approuvé unanimement.

### **14 Révision du tableau de préséance des membres du conseil communal.**

Avec l'entrée de la conseillère Michelle Brickler (DP) dans le conseil communal, un nouveau tableau de préséance doit être approuvé.

La révision du tableau de préséance est approuvée unanimement.

### **15 Délibération au sujet de la désignation du représentant suppléant de la commune de Rambrouch auprès de la commission régionale « Uewersauer Stauséi ».**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) rappelle qu'un représentant de la commune a été désigné le 15 juillet pour la commission régionale « Uewersauer Stauséi ». Maintenant, il reste à désigner un suppléant.

Par vote secret, l'échevine Myriam Binck (CSV) est désignée avec neuf voix pour et une voix contre comme représentant suppléant.

## **16 Délibération au sujet de l'allocation de plusieurs subsides extraordinaires.**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) déclare que la commune veut accorder un montant de 250 € au « Kolpecher Schlassfest » ainsi qu'à l' « Entente des Syndicats d'Initiative de la Haute-Sûre ».

À cela s'ajoute une aide financière pour les Offices Sociaux des communes de Rosport-Mompach et d'Echternach pour soutenir les sinistrés des inondations du mois de juillet. Le collège échevinal laisse au conseil communal le choix de fixer la somme de cette aide, sans dépasser cependant une somme globale de 5.000 €. Après une courte discussion, le conseil communal décide de distribuer à chacune des deux communes la somme de 2.500 €.

Les subsides extraordinaires sont approuvés unanimement.

## **17 Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements temporaires de circulation d'urgence.**

Le conseil communal doit délibérer sur trois règlements temporaires de circulation d'urgence concernant des chantiers à Perlé, Koetschette et Holtz.

Les règlements sont adoptés unanimement.

## **18 Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.**

Le parti socialiste a adressé deux questions écrites au collège échevinal.

La première question concerne une convention relative à la mise à disposition d'un local pour l'ONG « EDI Madagascar » signée récemment par la commune. Les conseillers LSAP veulent savoir s'il existe de pareilles conventions avec d'autres associations pour personnes donnant des cours. Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) déclare que ce n'est pas le cas, puisque la plupart des associations disposent d'une propre salle et qu'on n'a jamais eu de problème. L'échevine Myriam Binck (CSV) note que la commune veut faire de telles conventions le jour où l'on construira de nouvelles salles. Le collège échevinal est cependant d'accord de signer de telles conventions si des associations sont intéressées. En ce qui concerne les cours, la commune met à disposition un local et signe un contrat avec la personne qui donne ces cours. Sauf pour les cours de danse, on a effectivement souscrit également un contrat pour la mise à disposition de la salle.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) est d'avis qu'un tel contrat est nécessaire pour s'assurer que les règles d'utilisation de la salle sont respectées. Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) pense qu'un tel contrat doit

être conclu avec des personnes privées s'ils gagnent de l'argent par leur activité dans la salle communale.

La deuxième question concerne les rapports des dernières séances du conseil communal. Le parti LSAP veut savoir quand ces rapports sont disponibles et si les membres du conseil communal peuvent également avoir les versions originales telles qu'elles sont livrées à la commune par l'agence « Brain & More ». Le bourgmestre Antoine Rodesch explique qu'un premier rapport est publié dans le prochain « Buet » et que deux autres rapports n'ont pas encore été corrigés par le secrétaire communal Marc Pletgen. Dès que ce sera fait, tout sera publié sur la page Internet.

Le conseiller Sascha Hengen demande ce qui est exactement corrigé dans le rapport. Le bourgmestre estime qu'il s'agit d'erreurs mineures. La conseillère Myriam Picard demande que les conseillers reçoivent les rapports le plus vite possible, même s'ils ne sont pas encore corrigés. Elle est également d'avis que les rapports devraient être publiés sur la page Internet avant l'impression du « Buet ». Le collègue échevinal promet de s'y conformer.

## **19 Délibération portant approbation de déclarations de recettes.**

Le conseil communal approuve les déclarations de recettes du budget actuel.

## **20 SEANCE A HUIS CLOS : Démission d'une employée communale.**

Le conseil communal discute à huis clos de la démission de l'employée Conny Hendrickx de sa fonction d'éducatrice diplômée.